

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
151	Arrêté réglementant la circulation sur la VC n° 3 « rue des écoles » du 6 novembre 2023 au 24 novembre 2023	31/10/2023

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-4 relatifs à la police et à la sécurité publique,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,
Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu la demande de l'entreprise BUFFIN TP 69 - Ampuis chargée d'effectuer la modification des trottoirs pour la nouvelle entrée de la propriété de M. SOTO,
Vu l'arrêté n° A23-235 de Vienne Condrieu Agglomération portant accord de voirie,
Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur la Voie Communale n° 3 afin d'assurer la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1

Lors de ces travaux prévus durant 3 jours entre le 6 novembre 2023 et le 24 novembre 2023, la chaussée de la voie communale n° 3 « 219, rue des Ecoles » (entre le carrefour avec la rue Mouret et le carrefour avec le chemin Fort Massot) sera réduite et la circulation sera alternée par sens prioritaire.
Le stationnement sera interdit au droit et en face du chantier.

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire sera mise en place par l'entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Mme la Maire est chargée de l'application du présent arrêté.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise,
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 31 octobre 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON

